

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, April 1978

COMMUNITY SUPPORT FOR AID MEASURES AIMED AT PROMOTING THE EMPLOYMENT OF YOUNG
PEOPLE¹

On a proposal by Vice-President Vredeling, the Commission has approved the introduction of a new category of aid designed to promote the employment of young people under the age of 25, supplementing the system of aids already available under the European Social Fund.

This proposal by the Commission was made in response to a request by the Council of Social Affairs Ministers at its meeting on 28 October 1977, in view of the alarming rate of unemployment amongst young people in the Community (see annex).

The proposed new category of aid will comprise two types of expenditure:

- premiums for undertakings hiring young workers;
- subsidies for programmes recruiting young people for tasks in the public interest.

Social Fund aid is intended to encourage corresponding action on the part of Member States. The Community may pay up to 50% of the cost of projects of this kind, or even up to 55% in the case of projects carried out in regions seriously disadvantaged from the economic and social point of view.

Assistance from the Social Fund within the context of the new category of aid is calculated on the basis of wage allowance which will not exceed:

- for employment premiums, 30 EUA per person per week, for a maximum of 26 weeks;
- for recruitment programmes, 60 EUA per person per week, for a maximum of 52 weeks.

Thus, the Community's contribution, being restricted to 50% of eligible expenditure, is fixed at the following maxima:

- for employment premiums, 15 EUA/person/week for 26 weeks;
- for recruitment programmes, 30 EUA/person/week for 52 weeks.

For operations carried out in five regions with special problems, the amount of aid is increased by 10%. These regions are the following: Greenland, the French overseas departments, Ireland, Northern Ireland and the Mezzogiorno.

The scope of the new category of aid will be restricted to regions having a high rate of youth unemployment.

The Commission estimates that approximately 150 000 young people will benefit from the new category of aid, which should therefore cost about 110 million EUA per year. This will extend the Social Fund's scope for action beyond its traditional fields of vocational training and occupational mobility measures for young unemployed people. Since 1975, expenditure on the latter has totalled over 280 million EUA, affecting about 200 000 young people. The overall budget for the European Social Fund for 1978 amounts to 570 million EUA.

The Commission's proposal was accompanied by a communication to the Council in which the Commission identifies a number of measures and actions through which it is contributing to the fight against youth unemployment. The Commission is aware that its new proposal only constitutes a partial contribution to the solution of the problem of youth unemployment, in view of the extent of this problem (2 million young unemployed in the Community).

The Commission is prepared to add to this arsenal of aids as and when the need for further Community financial, legislative or operational intervention is formulated. At the appropriate time, in line with its dynamic policy to encourage the employment of young people, and using all the means available to the Community, it will make suitable proposals.

YOUTH UNEMPLOYMENT IN THE COMMUNITY

Unemployment of young people in the Community has worsened, particularly during the last ten years. Since 1969, the number of young jobless has increased fivefold, from 400 000 to 2 million.

In 1977 young people accounted for 37% of the total number of unemployed, whereas they represented only 17% of the working population. The unemployment rate among young people under 20 was approximately three times the overall average, whilst the rate for the 20-25 age group was almost double this average.

In the course of the last ten years, the effect of the recession was especially apparent in the soaring youth unemployment figures in 1975.

Youth unemployment in the European Community

<u>Year</u>	<u>Total number of young people under 25 unemployed (thousands)</u>	<u>Young people unemployed as a percentage of the total</u>
1969	412	24.0
1974	824	30.7
1975	1 512	35.3
1976	1 778	37.0
1977	1 996	37.4

During the next ten years, demographic factors will play an important part in the youth employment situation; the number of young people reaching the working age will rise rapidly, to an average of more than 4 million per year. On the other hand, the number of people reaching retirement age will be abnormally low (an annual average of only 2.5 million). The working population of the Community will therefore increase by some 4.5 million people between 1975 and 1980, and by about 5 million between 1980 and 1985 (see memorandum 1P(78)66).

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

Bruxelles, avril 1978.

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE AUX AIDES VISANT A PROMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES (1)

La Commission a approuvé, sur proposition du Vice-Président Vredeling, l'introduction d'une nouvelle forme d'aide complétant le système d'interventions du Fonds Social Européen, destinée à promouvoir l'emploi des jeunes de moins de 25 ans.

Cette proposition de la Commission donne suite à une demande faite par le Conseil des Affaires sociales dans sa session du 28 octobre 1977, vu le taux inquiétant du chômage des jeunes dans la Communauté (voir annexe).

La nouvelle aide proposée consiste en deux types de dépenses :

- des primes aux entreprises qui embauchent de jeunes travailleurs;
- des subventions aux programmes mettant au travail des jeunes dans des emplois d'intérêt général.

Dans le système du Fonds Social, les interventions visent à encourager des actions correspondantes des pays membres. La contribution communautaire à de telles initiatives peut s'élever à 50 % des montants relatifs, et même à 55 % pour les opérations réalisées dans les régions qui sont caractérisées par un grave retard en matière économique et sociale.

Le concours du Fonds Social dans le cadre de la nouvelle forme d'aide est calculé sur la base d'une indemnité salariale ne dépassant pas

- pour les primes à l'embauche : 30 UCE par personne et par semaine pendant une période maximale de 26 semaines;
- pour les programmes de mise au travail : 60 UCE par personne et par semaine pendant une période maximale de 52 semaines.

La contribution communautaire se limitant à 50 % des dépenses éligibles est ainsi fixée au maxima suivants :

- pour les primes d'embauche: 15 UCE/personne/semaine pour une durée de 26 semaines;
- pour les programmes de mise au travail: 30 UCE/personne/semaine pour une durée de 52 semaines.

Pour les opérations réalisées dans 5 régions de détresse, le montant d'intervention est majoré de 10 %. Ces régions sont les suivantes : le Groënland, les départements français d'Outre-Mer, l'Irlande, l'Irlande du Nord et le Mezzogiorno.

Le champ d'application de la nouvelle aide sera limité aux régions caractérisées par un taux élevé de chômage de jeunes.

./.

La Commission estime qu'environ 150.000 jeunes bénéficieront de l'aide nouvelle. Aussi l'incidence budgétaire de celle-ci peut être estimée à environ 110 MUCE par an, élargissant à partir de 1979 les moyens d'action du Fonds Social européen au-delà de ses formes d'aides classiques : celles en faveur de la formation professionnelle et de la mobilité de jeunes chômeurs. Ces dernières aides ont correspondu depuis 1975 à un montant de plus de 280 MUCE, concernant environ 200.000 jeunes. Le budget total du Fonds social européen pour 1978 se monte à 570 MUCE.

La proposition de la Commission est accompagnée d'une communication au Conseil dans laquelle la Commission fait le point d'un nombre de mesures et actions au moyen desquelles elle apporte sa contribution à la lutte contre le chômage des jeunes. La Commission se rend compte que sa nouvelle proposition constitue une contribution partielle à la solution du problème du chômage des jeunes, vu l'ampleur de celui-ci (2 millions de jeunes chômeurs dans la Communauté).

La Commission est prête à compléter ce dispositif au fur et à mesure que les besoins d'interventions communautaires financières, normatives ou opérationnelles seront précisés. Elle fera donc, le moment venu, dans l'esprit d'une politique dynamique pour favoriser l'emploi des jeunes et en utilisant tous les moyens à la disposition de la Communauté, d'autres propositions appropriées.

LE CHOMAGE DES JEUNES DANS LA COMMUNAUTE

Le chômage des jeunes dans la Communauté s'est aggravé particulièrement au cours des dix dernières années. Le chiffre des jeunes en chômage a quintuplé depuis 1969, passant de 400.000 à 2.000.000.

En 1977 les jeunes représentaient 37 % de l'ensemble des chômeurs, alors qu'ils ne représentaient à peu près que 17 % de la population active. Le taux de chômage des jeunes de moins de 20 ans représentait environ le triple de la moyenne globale, et celui des jeunes âgés de 20 à 25 ans était presque le double de cette moyenne globale.

Dans le courant des dix dernières années, c'est surtout l'effet de récession qui s'est marqué par une montée brutale du chômage des jeunes en 1975.

Année	Le chômage des jeunes dans la Communauté européenne	
	Total des jeunes de - de 25 ans en chômage (en milliers)	% de jeunes en chômage par rapport au total des chômeurs
1969	412	24,0
1974	824	30,7
1975	1.512	35,3
1976	1.778	37,0
1977	1.996	37,4

Au cours des 10 prochaines années, des facteurs démographiques joueront un rôle important dans la situation de l'emploi des jeunes, le nombre de jeunes atteignant l'âge de travailler s'élevant fortement. Ce nombre s'établira en moyenne à plus de 4 millions par an. Par contre le nombre de personnes atteignant l'âge de la retraite se situera à un niveau anormalement bas (une moyenne annuelle de seulement 2,5 millions). La population active de la Communauté s'accroîtra de quelques 4,5 millions de personnes entre 1975 et 1980, et de quelques 5 millions entre 1980 et 1985 (voir note IP(78) 66) .